

## TARIFS ET AIDES FINANCIERES

### **RESIDENCE AUTONOMIE : LES APPARTEMENTS DU 111**

#### **LES TARIFS**

Le tarif hébergement est fixé chaque année par le Conseil Départemental.

➤ **Prix de journée hébergement**

**STUDIO**                      **24,17 €**

**DEUX PIECES**              **25,65 €**

#### **LES AIDES**

Sous réserve de l'examen des dossiers par les administrations compétentes, certaines aides financières peuvent être apportées.

##### Aide sociale à l'hébergement

L'établissement est habilité à recevoir des bénéficiaires de l'aide sociale. Elle est accordée par le département du dernier domicile du résident en fonction des ressources.

##### Aide Personnalisée au Logement ou Aide au Logement- APL ou AL

Elle est attribuée par la Caisse d'Allocations Familiales en fonction des ressources

La réglementation fiscale actuelle prévoit une possibilité, limitée, de déduction au titre de l'impôt sur le revenu, pour les sommes acquittées concernant l'hébergement.